

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 01 avril 2021

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Verger, le jeudi 01 avril 2021, à 20 heures, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, Mme Christelle PLANCHENAU, Mme Christine COMMERE, M. Pascal POIRIER, Mme Pascale MARAQUIN, M. Lionel BEAUFORT, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, M. Jonathan LEBOURDAIS, M. Benjamin GAUTIER (arrivé à 21 h 00) et M. Joël PLANCHENAU.

Absent excusé : M. Roger GODIN (donne pouvoir à Mme Nathalie BOIZARD)

Secrétaire de séance : Mme Pascale MARAQUIN

Nbre de membres : 13
Présents : 12
Absent(es) excusé(es) : 1
Pouvoir : 1
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Demande des Anciens Combattants
- Approbation des comptes de gestions du receveur principal
- Approbation des comptes administratifs 2020 (commune, lotissements et CCAS) et affectation du résultat
- Vote des taux d'impositions
- Vote des subventions communales
- Tarifs des locations
- Vote des budgets primitifs commune et annexes
- Convention fourrière
- Plan de relance départemental
- Dossiers juridiques

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- CR commission du 9/03/2021
Bilan fréquentation ALSH en coordination avec Ahuillé
- Plan de relance numérique
- Démarrage de l'animation jeunesse
- Validation des plaquettes animation jeunesse et accueil des loisirs
- Vote sur les salaires vacataires été
- CR commission RAM du 29/03/2021 (bilan annuel et formation des assistantes maternelles)

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- CR commission travaux environnement du 17/02/2021
- Rencontre du 06/02/2021 (construction d'un poulailler)

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- CR commissions extramunicipales gestion et entretien du cimetière des 10 et 17/03/2021
- CR commission Vie Associative et Communication du 22/03/2021

- Bilan bibliothèque
- Matinée citoyenne reportée en juin
- ☞ LAVAL AGGLO :
 - Vélo électrique
- ☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES
 - Retenir les dates des 13 et 20 juin pour les élections départementales et régionales
 - Divagations d'animaux

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2021

Une délibération a été raccrochée au conseil municipal du 25 février 2021 statuant sur les délégations de fonctions données par le Conseil Municipal au Maire afin de permettre à celui-ci de représenter la commune en cas d'actions en justice au nom de la commune ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Le Compte rendu est approuvé sans observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis

État néant.

Devis acceptés :

Aucun.

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Demande des Anciens Combattants : fleurissement du monument aux morts

Les Anciens Combattants demandent à la municipalité de participer financièrement à l'achat des gerbes pour les commémorations du 19 mars, 08 mai et 11 novembre. Jusqu'à présent, ils payaient avec leurs propres deniers. Malheureusement, certains

ont quitté ce monde, ce qui fait supporter un coût supplémentaire aux membres de l'association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** l'achat d'une gerbe à déposer aux monuments aux morts lors des commémorations des 19 mars, 08 mai et 11 novembre.

DCM 013/AVRIL/2021

Approbation des comptes de gestions du receveur principal

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant la régularité des opérations,

- 1°) - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) - statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,
- 3°) - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

les comptes de gestion de la Commune, du Nouveau lotissement du Coudray, du lotissement de la Paillardière et du CCAS dressés, pour l'exercice 2020, par le receveur sont identiques aux comptes administratifs et ils n'appellent ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Receveur des budgets ci-dessus faisant ressortir les mêmes résultats que les comptes administratifs.

DCM 014/AVRIL/2021

Approbation des comptes administratifs 2020 (commune, lotissements et CCAS) et affectation du résultat

Sous la présidence de Mme Nathalie FORET-VETTIER, les comptes administratifs ont été présentés comme suit :

Compte administratif de la Commune et affectation du résultat

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Recettes de l'année	414 156,00	71 142,01	905 409,16	941 338,25
Dépenses	472 661,16	288 015,40	1 130 900,00	806 976,31
Résultats de l'exercice		-216 873,23		+ 134 361,94
Reprise des résultats 2019	58 505 ,16	58 505,16	+ 225 490,84	+225 490,84
Résultats définitifs de l'exercice		158 368,23		+ 359 852,78
Restes à réaliser à reporter/21				
- Dépenses = 8 191,27		46 759,61		
- Recettes = 54 956,88				
Solde		-111 602,62		+248 250,16

La section d'investissement étant négative, il est nécessaire d'affecter au compte 1068- investissement recette - la somme de 111 602,62 € et de reporter au compte 002 - fonctionnement recette - la somme de 248 250,16 €

Section de fonctionnement

En 2020, les dépenses de fonctionnement, après déduction des opérations exceptionnelles, d'ordre et les intérêts, s'élèvent à 757 535,78 €. Elles ont diminué par rapport à celles de 2019 qui s'élevaient à 801 905,34 € ; les 2 principales raisons sont la réduction des achats de prestations liée au confinement (restauration scolaire) : 37 448,25 € au lieu de 61 497,76 en 2019 ainsi qu'à une baisse des charges de personnel : 382 788,75 € au lieu de 409 469,85 € en 2019.

Les recettes de fonctionnement après déduction de l'excédent de l'exercice précédent et des produits exceptionnels s'élèvent à 937 736,02 €. Elles sont en diminution par rapport à 2019 : 950 512,97 € (- de recettes de cantine-garderie et de locations des salles liées au confinement au cours du 1^{er} semestre 2020).

Section d'investissement

Outre la reprise du remboursement du capital des emprunts (86 532 €), du remboursement du prêt CAF (4 156 €), du versement à Laval Agglo d'une partie des excédents des budgets eau et assainissement (45 774 €), du versement d'une subvention d'équilibre à la section d'investissement du nouveau lotissement du Coudray (106 320,53 €), les principales dépenses effectuées en 2020 sont :

- Installation réseau téléphonie - Mairie 740,94 €
- Redéploiement des locaux scolaires 14 685,54 €
- Panneaux lieux-dits 1 151,41 €
- Structure de jeux extérieur ALSH 10 801,80 €
- Réfection cour de l'école 17 653,44 €
- Maison Fouquet – branchement robinet 198,00 €

Ces travaux ont été financés par l'excédent 2019 (58 505,16 €), le fonds de compensation de TVA (17 402,00 €), la taxe d'aménagement (7 000 €), les opérations d'ordre et cautionnements (26 564,84 €), l'encaissement de subventions 20 174,68€ de DETR.

Restes à réaliser

Recettes : 54 956,68 € (subvention DETR + subvention pacte régional de ruralité + fonds parlementaire),

Dépenses : 8 191,27 € pour les travaux de la maison FOUQUET et de la salle des Loisirs

Compte administratif du Hameau du Venage et de la PaillardièreSection de fonctionnement

Aucune opération n'a été réalisée en 2020

Section d'investissement

Aucune opération réalisée en 2020

Compte administratif du nouveau lotissement du CoudraySection de fonctionnement

Recettes = 609 574,19 €

Dépenses = 441 933,68 €

Excédent 167 640,51 €

Section d'investissement

Recettes = 523 019,63 €

Dépenses = 719 267,10 €

Déficit 190 247,47 €

Compte administratif du CCASSection de fonctionnement

Recettes = 9 871,50 €

Dépenses = 6 038,21 €

Excédent 3 833,29 €

Section d'investissement

Aucune opération réalisée en 2020

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs (M. le Maire s'étant retiré).

DCM 015/AVRIL/2021

Vote des taux d'impositions

En tenant compte des nouvelles bases notifiées et en reprenant les mêmes taux qu'en 2020, le produit fiscal attendu est de 417 205 € (il était en 2020 de 397 876€).

- 41,78 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (nouvelle tarification qui inclut la taxe communale et la taxe départementale)
- 38,30 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (taux moyen départemental : 45,47 %, taux moyen national : 49,79 %)

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'impositions et de les voter comme ci-dessus.

DCM 016/AVRIL/2021

Vote des subventions communales

Il est proposé de reconduire les subventions à ceux qui ont envoyé une demande en y associant le document comptable prévu à cet effet et de mettre en attente le versement pour les associations pour lesquelles les documents demandés sont attendus.

Le Conseil Municipal, sous réserve de réception de pièces et justificatifs manquants, fixe comme suit les subventions de l'année 2021 (toutes autres demandes émanant d'associations extérieures à la commune seront rejetées) :

Associations	2020	2021
CCAS (excédent de fonctionnement Il est rappelé que la loi NOTRe permet la dissolution du CCAS et son intégration dans le budget communal	2 000,00	0
Comité des Fêtes	2 000,00	2 000,00
Société de pêche	700,00	700,00
Club du Manoir	350,00	350,00
Association de Gymnastique Volontaire	350,00	350,00
Association communale de lutte contre les ennemis des cultures	200,00	200,00
ASLM + Prise en charge animateur sportif	2917,00	4 250,00 2 917,00
Hommes et Peuples Solidaires	76,00	76,00
Association d'aide à domicile de l'Huisserie, Montigné, Origné et Nuillé	1 437,00	Demande non reçue
Association Construire Ensemble	135,00	135,00
Amicale Laïque (+ gratuité de la 1 ^{ère} location de la salle de loisirs de l'année).	300,00	300,00
APEL (+ gratuité de la 1 ^{ère} location de la salle de loisirs de l'année). Idem à l'amicale laïque	300,00	
CAUE	69,00	200,00
Monti'Jardi (correspondant au montant sollicité)	100,00	100,00
Ecole publique Pablo Picasso (selon présentation de projets) Classe découverte	5040,90	3 000,00
OGEC	40 251,00	37 250,00
Ecole privée - Sacré cœur (selon présentation de projets) Classe découverte	541,00	3 000,00
Banque alimentaire	180,00	180,00
Restaurants du cœur	175,00	175,00
Secours Catholique	175,00	175,00
Secours Populaire Français	175,00	175,00

DCM 017/AVRIL/2021

Tarif des locations

Il est proposé de réviser les tarifs et les loyers communaux.

Droit de stationnement – taxis

La redevance annuelle de stationnement pour chaque taxi installé sur la commune (Miguel MARGERIE) est fixée à 50,00 € par taxi (au lieu de 49,00 € en 2020), (rappel d'une exonération en 2021, 2022 et 2023).

Droit de place/Commerçant

Le droit de place des commerçants ambulants est ramené à 50,00 € par an (au lieu de 108 € en 2020).

Petit local

L'emplacement est fixé à 25,00 € par an et par commerçant au-delà de la seconde utilisation.

Si un artiste se présente sur la commune, il a été décidé de mettre la place gratuite car sa prestation est considérée comme une animation.

Concessions cimetière :

- L'emplacement - 50 ans : 150 ,00 € (149,00 € en 2020)
30 ans : 100,00 € (92,00 € en 2020)
15 ans : 50 ,00 € (48,00 € en 2020)
- Cavurne : 250,00 € (au lieu de 257,00 €) + 1 M² de terrain de concession trentenaire.
Installation plaque/Jardin du Souvenir : 25,00 € (soit 50 % du coût d'un M² de concession de 15 ans).

Montant du dédommagement dû par les propriétaires pour :

- Chiens et chats errants :
Capture et enfermement dans chenil communal : 25,00 € (au lieu de 27 €)
Transfert à la SPA : 75,00 € (au lieu de 70 €)
- Equidés et autres animaux errants : 50,00 € (au lieu de 52,00 €)

Arrivée de M. Benjamin GAUTIER à 21 h 00

Chaises et tables de l'ancienne salle des fêtes :

- Chaise : 0,61 € l'unité
- Table (planche sur tréteaux) : 1,02 € l'unité

Logements de la Rue des Écoles – Rue Joseph Peigner et Site de la Forge

Les loyers seront majorés selon les indices de référence des loyers aux dates d'anniversaire des baux.

Multiservices

En raison de l'état sanitaire actuel et de la fermeture du bar-restaurant « Le Pétoulet », il a été décidé de reconduire le loyer du local commercial à 50 % du montant mensuel, jusqu'à nouvel ordre.

DCM 018/AVRIL/2021

Vote des budgets primitifs commune et annexes

Mme Nathalie BOIZARD, déléguée aux finances, présente les budgets primitifs comme suit :

Budget Primitif 2021 Commune

Le budget communal s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 1 931 027,45 € dont :

- 1 170 007,16 € en section de fonctionnement,
- 761 020,29 € en section d'investissement

BUDGET COMMUNAL	MONTIGNÉ	2021	
Investissement			
	Dépenses	Recettes	
RESTES A REALISER	8 191,27 €	EXCEDENT	
DEFICIT	158 368,23 €	RESTES A REALISER	54 956,88 €
EMPRUNTS + CAUTIONS	97 082,00 €	EXCEDENT DE FONCT CAPITALISE	111 602,62 €
BATIMENTS COMMUNAUX	3 743,86 €	AMORTISSEMENT	31 921,84 €
VIABILISATION MAISON FOUQUET	109 090,80 €	REMBOURS ACHAT+DEMOLIT M FOUQUET	172 021,00 €
VOIRIES	82 951,89 €	EMPRUNT	0
CIMETIERE	17 400,00 €	TRAVAUX VOIRIES(Plan de relance départ)	21 177,00 €
CLOCHER	30 000,00 €	(DETR)	41 354,00 €
CANDELABRE	18 612,00 €	AMENAG EXTER ECOLE ALSH (Pacte rural	55 083,63 €
MATERIEL ROULANT	29 800,00 €	TE53 Candélabres	3 873,00 €
ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	22 261,40 €	FCTVA	19 500,00 €
TRAVAUX SALLE DE LOISIRS	146 560,00 €	TAXE AMENAGEMENT	6 000,00 €
	-	VIREMENT sect FONCTIONNEMENT	235 530,32 €
CARPORT	24 000,00 €	VIREMENT sect INVEST LOT	
DEPENSES IMPREVUES	12 958,84 €	TRAVAUX DIVERS (Fonds concours LA)	8 000,00 €
TOTAL	761 020,29 €		761 020,29 €
Fonctionnement			
	Dépenses	Recettes	
Report		REPORT	248 250,16
11 CHARGES A CARACTERE GENERAL	319 470,00	13 ATTENUATION DE CHARGES	4 000,00
12 CHARGES DE PERSONNEL	421 830,00	70 PRODUITS DE SERVICES	111 875,00
14 ATTENUATION DE PRODUITS	3 400,00	73 IMPOTS ET TAXES	549 890,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	121 805,00	74 DOTATION ET PARTICIPATIONS	217 577,00
66 CHARGES FINANCIERES	19 100,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	33 055,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 750,00		
022 DEPENSES IMPREVUES	8 200,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 360,00
657 VIREMENT SECTION FONCT LOT			
023 VIREMENT sect INVESTISSEMENT	235 530,32		
6817 PROVISION CLIENTS DOUTEUX	2 000,00		
042 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (transf	31 921,84		
TOTAL	1 170 007,16		1 170 007,16

Budget primitif nouveau lotissement du Coudray

Le budget communal s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 1 248 068,01 € dont :

- 720 500,01 € en section de fonctionnement,
- 527 568,00 € en section d'investissement

Budget primitif Hameau du Venage et de la Paillardière

Le budget communal s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 54 639,32 € dont :

- 38 962,13 € en section de fonctionnement,
- 15 677,19 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité les budgets primitifs tel que présentés ci-dessus.

DCM 019/AVRIL/2021

Convention fourrière

La SPA a fait parvenir à la commune la convention pour son renouvellement. Pour 2021 le montant est de 0,34 € par habitant, soit une somme de 459,58 €.

Le Conseil Municipal valide cette convention.

DCM 020/AVRIL/2021

Plan de relance départemental : demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 21 177,00 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT.

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées **au 1er juillet 2021**.

Au regard de ces éléments, G. TRAVERS propose d'étudier l'affectation de cette dotation aux projets suivants :

Description détaillée :

- Acquisition et installation pour la commune de Montigné le Brillant d'un panneau d'affichage lumineux :
 - o Achat du panneau d'affichage lumineux
 - o Terrassement et tranchée pour alimentation électrique du panneau
- Travaux d'entretien du Chemin des Ecoliers :
 - o Travaux de voirie

Calendrier prévisionnel :

Panneau d'affichage lumineux : printemps 2021

Travaux chemin des Ecoliers : printemps 2021

Estimation détaillée [du/des] projet[s] :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Panneau d'affichage Lumineux Société Lumiplan (devis Lumiplan)	12 800,00
Bloc béton pour le panneau d'affichage lumineux (création des massifs) (devis Legrais sans TVA)	327,20

Terrassement et tranchée d'alimentation électrique pour le panneau d'affichage lumineux (devis Salmon)	1 134,00
Travaux de voirie chemin des Ecoilers (devis Salmon)	13 690,00
TOTAL	27 951,00

TOTAL HT 27 951,00 €
TVA (20 %) 5 524,80€
TOTAL TTC 33 475,80 €

Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Mayenne Relance)	21 177
Fonds propres de la commune	6 774,00
TOTAL	27 951,00

Les opérations proposées étant cohérentes avec les schémas départementaux, M. le Maire propose de les retenir dans le cadre de la dotation « Mayenne Relance – volet communal ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- APPROUVE les projets et retient le calendrier des travaux,
- APPROUVE les plans de financement présentés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de 21 177,00 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

DCM 021/AVRIL/2021

Dossiers juridiques

Tribunal Administratif de NANTES, affaires :

« Enfants de Pégase » Vaccarezza :

Mme VACCAREZZA a déposé des référés auprès de Mme le Juge du Tribunal Administratif de Nantes afin de suspendre les arrêtés de placement des animaux (24 bovins et 5 chevaux) dans un lieu de dépôt puis récupérés par des associations extérieures au département, reconnues compétentes pour le bien-être animal. Elle demandait que lui soit restitués les animaux (24 bovins et 1 cheval) dans un délai d'un mois, avec une pénalité de 100 € par jour de retard, ainsi que la condamnation de la mairie à lui verser 3 000,00 € de frais de justice et la reconnaissance d'un abus de pouvoir du Maire.

Le Tribunal Administratif a rejeté la requête de Mme VACCAREZZA.

Accident de M. LANDRÉ (salle de Loisirs) :

Lors d'une soirée privée en 2016, M. LANDRÉ a été victime d'une chute sur le parking de la salle de Loisirs. Après cet accident, une plainte avait été déposée contre la commune auprès du Tribunal Administratif de Nantes.

Une nouvelle audience a eu lieu le mardi 26 mars 2021. A ce jour le résultat n'est pas encore communiqué.

3- ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Enfance

CR commission du 9/03/2021 : bilan fréquentation ALSH en coordination avec Ahuillé :

Le bilan fait ressortir une baisse de fréquentation liée au COVID. La qualité du service rendu est plutôt satisfaisante malgré les conditions sanitaires (encouragement des parents). Félicitations aux équipes pour leur agilité et leur adaptabilité professionnelles (aménagement des locaux, réajustement du programme).

Le bilan financier présente un reste à charge de 5 541,00 € pour 176 enfants, soit 31,40 € par enfant et 4504 heures soit 1,20 € par heure. Le coût du service est de 18 336,00 € soit un prix de revient de 4,07 € par heure. La commune prend en charge 30% du prix de revient.

(La semaine sur Montigné draine plus d'enfants : + 28% qu'à Ahuillé, pour des dépenses supplémentaires de 20% par rapport à Ahuillé (prépare les repas sur place).

Plan de relance numérique :

Le directeur de l'école privée n'a pas recensé de besoin. Celle-ci a été équipée lors de la première sollicitation de l'État.

L'école publique équippa 2 classes d'un vidéoprojecteur, de 10 ordinateurs et d'1 tableau numérique.

Le coût total du plan de relance numérique s'élève à 3 600,00 € avec une prise en charge de 70% du coût total du projet soit 2 520,00 €. Il reste à charge de la commune 1 080,00 € prévu en investissement.

DCM 022/AVRIL/2021

Argent de poche :

Les jeunes de l'argent de poche ont réalisé :

- ↳ une fresque à la salle des associations,
- ↳ la peinture des toilettes du foot,
- ↳ des panneaux de signalisation des commerçants à partir de la voie verte.

Service civique Cacilia Jollivet :

Son contrat se termine le 31 mai. Le bilan à mi-parcours retient les points positifs suivants : travail en équipe, adaptabilité, motivation. Cacilia est satisfaite de son

travail sur la commune et ce temps de formation semble apporter les éléments de base essentiels pour construire son parcours professionnel.

Démarrage de l'animation jeunesse :

A la demande de la CAF, une adhésion de 6,00 € par an sera demandée.

Le tarif par activité sera facturé au 2/3 des frais de fonctionnement (hors frais de personnels et bâtiments).

Une majoration par « grosses » activités et pour les camps sera demandée aux familles hors communes.

Le quotient familial sera pris en compte pour les facturations aux familles avec une dégressivité de 0,50 € ou 10% appliquée sur les différentes tranches de QF.

Le Conseil Municipal valide le principe de l'adhésion de 6,00 € ainsi que les modalités de facturation.

DCM 023/AVRIL/2021

Création d'un poste d'animateur de service jeunesse

En vue de la création d'un service jeunesse, le Conseil Municipal décide de la création d'un poste d'animateur de service jeunesse, à temps non complet, à compter du 26 avril.2021.

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Ce poste pourra être ouvert aux grades suivants :

- ✓ Adjoint d'animation,
- ✓ Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- ✓ Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- ✓ Animateur,
- ✓ Animateur principal de 2^{ème} classe,
- ✓ Animateur principal de 1^{ère} classe

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au budget communal.

DCM 024/AVRIL/2021

Validation du contrat de Mickaël GAILLARD

Mickaël GAILLARD est titulaire de la fonction publique au poste d'adjoint technique 1^{ère} classe. Il a pris une indisponibilité afin de se former en tant qu'animateur de jeunesse. Il a obtenu un BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport).

Mme Nathalie FORET-VETTER propose de l'embaucher en CDD (Contrat à Durée Déterminée), sur un emploi non permanent d'une durée d'un an, à 20 h par semaine annualisé, au grade d'adjoint d'animateur principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal valide le contrat proposé à Mickaël GAILLARD.

DCM 025/AVRIL/2021

Vote des salaires vacataires été :

Il est proposé au Conseil Municipal de voter tel que présenté le salaire des vacataires de cet été :

	2021	
Par jour	Salaire brut forfaitaire journalier (congrés payés inclus)	Nombre de jours maximum suppl. rémunérés au titre de la préparation
Animateur BAFA	69 €	1 jour par semaine de vacances (PV + été)
Animateur stagiaire BAFA	62 €	1 jour par semaine de vacances (PV + été)
Animateur de + de 18 ans non diplômé	53 €	1 jour par semaine de vacances (PV + été)
Supplément accueil matin	12 €	/
Indemnité de nuit	15€	/

Le Conseil Municipal valide les tarifs ci-dessus.

DCM 026/AVRIL/2021

La directrice stagiaire BAFD sera mise à disposition par la commune d'Entrammes pour assurer le poste de directrice de l'ALSH avec la supervision d'Anne-Sophie GASCOIN.

Centre de Loisirs

Lors des fortes chaleurs de ces dernières années, le goudron de la cour était trop chaud. Avec accord des 2 utilisateurs, une partie des jardins de la mairie sera récupérée pour en faire un espace enherbé de 60 m2 pour le centre de loisirs de cet été. Une réunion est prévue samedi 10 avril 2021 avec l'ensemble des utilisateurs des jardins pour une information commune.

Il sera nécessaire de prévoir un grillage pour protéger les enfants d'un risque de chute en contrebas.

Vote tarifs des camps :

Il est proposé de valider les tarifs de camps de cet été :

1/ Camp « Petit soigneur » 6/7 ans à l'Asinerie du Bois Gamats à Thévalles (53)
– Organisé par les FRANCAS. 5 jours et 4 nuits du Lundi 19 au vendredi 23/07/21.
Pour 12 enfants + 2 animateurs :

Camp petit soigneur	coût pour 12 enfants	coût par enfant
COÛT	2 680,00 €	223,33 €

Proposition : Tranche 1 = 152,00 €, tranche 2 = 157,50 € et tranche 3 = 162,25 €.

2/ Camp « Aquatique » 8/11 ans à Pouancé (49) – Organisé par ANJOU SPORT NATURE. 5 jours et 4 nuits du lundi 26 au vendredi 30/07/21. Pour 15 enfants + 3 animateurs :

Camp aquatique	coût pour 12 enfants	coût par enfant
COÛT	3 994,30 €	266,29 €

Tarifs proposés aux familles l'année dernière en 2020 : Tranche 1 = 127,30 €, tranche 2 = 13,60 € et tranche 3 = 137,90 €.

Proposition 2% de plus /2020 : Tranche 1 = 129,80 €, tranche 2 = 135,25 € et tranche 3 = 140,65 €.

3/ Stage d'équitation aux écuries d'Antho à Montigné – 3 jours sans hébergement X 3 stages Pour 12 enfants + 1 animateur (X 3 stages) :

Stage équitation	coût pour 12 enfants	coût par enfant
COÛT	1 412,00 €	117,67 €

Tarifs proposés aux familles l'année dernière en 2020 : Tranche 1 = 58,75 €, tranche 2 = 61,20 € et tranche 3 = 63,65 €.

Proposition 2% de plus /2020 : Tranche 1 = 59,92 €, tranche 2 = 62,42 € et tranche 3 = 64,92 €.

4/ Bivouac « découverte » 3-5 ans à l'Asinerie du Bois Gamats à Thévalles (53)
– Organisé par les FRANCAS 2 jours et 1 nuit du jeudi 22 au vendredi 23/07/21.
Pour 5 enfants + 1 animateur :

Bivouac Découverte l'ASINERIE	coût pour 12 enfants	coût par enfant
COÛT	517,50 €	103,50 €

Tarifs proposés aux familles en 2019 : Tranche 1 = 28 ,80 €, tranche 2 = 30,00 € et tranche 3 = 31,20 €.

Proposition 4% de plus /2019 : Tranche 1 = 29,95 €, tranche 2 = 31,12 € et tranche 3 = 32,45 €.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe de 2% d'augmentation des tarifs par an.

DCM 027/AVRIL/2021

CR commission RAM du 29/03/2021 (bilan annuel et formation des assistantes maternelles :

↳ Bilan annuel : les assistantes maternelles qui viennent au RAM sont en général les plus jeunes. En 2020 il y a eu 18 naissances pour 9 assistantes maternelles sur la commune.

↳ Formation nutrition : elle est proposée sur une période de 2 années avec l'association « du pain sur la planche ». La possibilité de travailler avec 2 diététiciennes sur « le gaspillage alimentaire » et 1 motricienne sur « la santé petite enfance 2021 ». Cette formation n'est pas une obligation, les assistantes maternelles pourront s'y rendre selon leur disponibilité.

Il a été proposé de retravailler le temps de travail avec Ahuillé : 2 matinées dans chaque commune et 1 matinée au temps du projet qui donnerait une dynamique intercommunale autour de la motricité.

Portage des repas :

La 1^{ère} semaine des vacances, le personnel communal sera en charge d'aller chercher les repas à Cossé-le-Vivien.

La 2^{ème} semaine, les élus et les bénévoles se donneront le tour pour effectuer cette tâche.

4- TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Compte Rendu commission travaux environnement du 27/02/2021

- Devis travaux voiries-trottoirs
 - o Les devis demandés aux différentes entreprises qui ont répondu (Eurovia, FTPB, ...) seront étudiés en commission.
- Evaluation des arbres dangereux dans le petit bois de Montigné
 - o Un devis auprès de Franck L'Oury a été demandé.

Rencontre du 06/03/2021 (construction d'un poulailler)

M. FAVRIS est venu présenter son projet de poulailler. M. Gérard TRAVERS et les membres de la commission étaient présents ainsi que 8 riverains voisins de la commune de Montigné, 5 riverains voisins de la commune d'Ahuillé, M. Le Maire et 2 adjoints d'Ahuillé.

Il s'agit d'un poulailler de poules pondeuses. Les œufs sont produits pour l'Institut Pasteur. Ils entrent dans la composition des vaccins contre la grippe. Il n'y aura pas de poules à l'extérieur. Les fientes sèches seront stockées dans une fumière fermée. Il n'y aura pas d'odeur. Le projet bien défendu sera l'activité principale de M. FAVRIS.

L'action de cette démarche informative a eu un retour positif.

Une rencontre identique sera proposée aux riverains concernés par le projet de construction d'un bâtiment de veaux de boucherie afin de le présenter, si besoin.

5- VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Compte-rendu commissions extramunicipales gestion et entretien du cimetière des 10 et 17 mars 2021

- RDV le 10 mars au cimetière de Montigné à 10h00 :
 - Remise en route des RDV au cimetière pour l'entretien les jeudis et vendredis à compter du 18 mars à 9h15.
 - Visite du cimetière de Courbeville prévue le 10 mars reportée au 17 mars.
- RDV salle du Verger le 17 mars à 10h15 :
 - Réflexion de groupe sur la reprise des concessions libres, l'agencement des tombeaux en position « tête à tête », le règlement intérieur, le budget, l'embellissement du cimetière, les poubelles.
 - Visite du cimetière de Courbeville et retour au cimetière de Montigné.
 - Validation de la mise en place du fleurissement dans l'allée centrale aux angles des 4 carrés, de la mise en place de 2 bancs en pierre par les agents techniques près du jardin du souvenir, d'un coin technique (délimité et masqué par une cloison) pour dépôt de sable, poubelles, récipients pour eau... à l'angle bas du cimetière. Préalablement, prévoir un plan.
 - Réflexion pour la future mise en place d'une seconde rangée de cavurnes et le regroupement du cimetière Enfants.
 - Continuité des RDV les jeudis et vendredis matins pendant toute les périodes printanière et estivale. Fabien tiendra informé les bénévoles éventuellement de l'annulation de certaines dates en fonction des conditions climatiques et des besoins d'intervention ou non.
 - Date de la prochaine commission : fin septembre début octobre (fixée ultérieurement) en évitant le mercredi matin, 2 bénévoles n'étant pas disponibles.

La mise en place de 12 potées de fleurs a été bien accueillie. Des félicitations ont été reçues pour l'entretien du cimetière.

Compte Rendu commission Vie Associative et Communication du 22 mars 2021

Forum associations :

La commission a suggéré l'idée d'un forum des associations dans le but de permettre aux habitants de découvrir les activités sportives, culturelles... possibles sur la commune et d'offrir la possibilité aux associations d'enregistrer des inscriptions lors de ce forum (qui pourrait être prévu en septembre).

Il a également été proposé de travailler ensemble avec les communes environnantes. Un sondage a été réalisé près des associations avec 1 question fermée pour savoir si elles sont favorables pour un forum associatif ou non : 22 réponses dont 20 positives et 2 négatives.

La commission propose maintenant une réunion le samedi 17 avril à 10h, salle du Verger, ouverte à toutes les associations dont l'ADMR. Il s'agira de convenir ensemble du format, de la date, du lieu, de l'organisation, de la communication.

Matinée Citoyenne :

La Matinée Citoyenne est prévue pour le samedi 5 juin matin

Il faudra tenir compte des restrictions liées au contexte sanitaire à cette date et des démarches à prévoir

Des membres de la commission vont prendre contact avec des personnes qui pourraient être référentes lors de la collecte des déchets.

Cacilia, et Lucie (services civiques) vont prendre contact avec des associations en lien avec l'environnement pour du matériel et sont chargées de la partie communication avec la réalisation d'une affiche

Une déclaration en Préfecture sera faite pour des raisons de sécurité et d'emprunt de la voie publique. Quelques lieux ont été évoqués :

- ☞ Chemin du Coudray,
- ☞ Le petit bois,
- ☞ La Plaine de jeux,
- ☞ Toutes idées sont les bienvenues....

Il est nécessaire de rester sur les voies communales pour des raisons de sécurité.

Le Petit Montignéen :

La sortie est prévue pour juin 2021.

La validation du rétroplanning a été vue en commission. Le retour des articles est demandé pour **le 30 avril au plus tard**.

Du fait des conditions sanitaires, il n'y a pas eu de manifestation ni d'activité, les associations ne seront donc pas sollicitées par la mairie pour rédiger un article.

Les écoles seront contactées pour indiquer les informations liées aux inscriptions pour la rentrée de septembre 2021.

Il est également prévu l'annonce du forum des associations dans le journal.

La prochaine réunion de commission est prévue le 19 avril 2021 à 18h15.

Fête de la musique : (information apportée le 1^{er} avril en conseil municipal :

Organisation de la fête de la musique selon les conditions sanitaires liées à la COVID.

6- LAVAL AGGLO

Vélo électrique

Pour permettre aux habitants de tester le vélo à assistance électrique (VAE), Laval Agglo propose, grâce à son prestataire Keolis, un système de location longue durée, le VéLA. L'abonnement, d'une durée de 6 ou 12 mois, met à la disposition de son titulaire un deux-roues électrique qu'il peut utiliser comme bon lui semble. Pour aller au travail, se balader et même, pourquoi pas... partir en vacances. Ces dernières semaines, le parc a été enrichi de 50 nouveaux engins, portant à 300 le nombre total d'exemplaires proposés.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Laval Agglo octroie une prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique auprès d'un commerce de l'agglomération. Le montant de l'aide est de **25 % du coût d'acquisition, plafonné à 200 €**. Cette aide sera attribuée pour 2 vélos par foyer maximum (sur une période de 5 ans).

Commission plénière

Une commission plénière aura lieu le 22 avril 2021 à 20 h 00 avec Laval Agglo pour présenter le dossier de mutualisation.

7- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Élections départementales et régionales :

Les élections départementales et régionales sont prévues les 13 et 20 juin 2021. Il sera proposé de demander des citoyens volontaires pour participer aux séances de présence pendant les heures de vote.

Divagation d'animaux :

➤ Enfants de Pégase – Mme VACCAREZZA

Un article est paru dans la presse afin d'informer la population des différentes divagations d'animaux de la Villatte, qui sont récurrentes depuis plus de 3 ans, ainsi que les résultats des mesures prises par la municipalité.

M. Gérard TRAVERS informe également le Conseil Municipal des attaques envers sa personne et celle de sa fonction de Maire qu'il subit depuis décembre 2020 sur les réseaux sociaux.

Pigeons :

Les pigeons sont de plus en plus nombreux dans le centre bourg. L'acrotère de l'église et les parkings sont remplis de fientes. Les solutions ne sont pas très nombreuses pour les faire fuir. Il a été proposé :

- De réactiver les pièges (mais ils ne fonctionnent pas très bien),
- Des tirs à la carabine (par le syndicat FDGON).

Pour information, d'autres communes ont pris un arrêté autorisant ce procédé.

QUESTIONS DIVERSES

Il a été posé la question s'il serait possible d'installer des distributeurs de sacs pour ramasser les crottes de chien. Dans l'immédiat, il est fait appel au civisme de propriétaires de chien.

Quelques habitants riverains de la route du Coudray se posent la question sur la circulation à venir : il y a une amplification des passages de véhicules et cela devient dangereux pour les piétons qui se promènent sur la voie. Le projet de sécurisation de la route est en cours.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le Jeudi 06 mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 45.

Visé par le secrétaire,
de séance,

Le Maire,